

**La FNEC FP-FO
décide de s'adresser,
dès leur nomination,
aux ministres en
charge des dossiers
concernant son
secteur :
Education Nationale,
Enseignement
supérieur,
Culture,
Jeunesse et Sports,
Formation
Professionnelle.**

FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40 - email : fneccfp@fo-fneccfp.fr

COMMUNIQUÉ

La FNEC FP-FO entend se situer dans les décisions et orientations définies par la confédération FO qui n'a donné aucune consigne de vote aux élections présidentielles et n'en donnera pas pour les législatives.

Dans un contexte européen marqué par la « règle d'or » du traité budgétaire européen, la FNEC FP-FO défend son cahier de revendications : ni l'emploi, ni les salaires, ni les services publics républicains, ni la sécurité sociale, les retraites et l'ensemble de la protection sociale, ni la liberté syndicale et le droit de grève ne peuvent devenir les variables d'ajustement d'une politique dictée par la troïka et les institutions européennes. La FNEC FP-FO constate que dans tous les pays d'Europe, aussi bien sur un plan électoral que par l'action revendicative, les salariés condamnent cette politique et font valoir leurs revendications.

Parmi les revendications urgentes que la FNEC FP-FO présentera au futur Ministre de l'Education Nationale figurera la demande d'abroger le décret instaurant l'évaluation des personnels publié au JO du 8 mai sous la signature des ministres Fillon et Chatel. La FNEC FP-FO se félicite de l'annonce faite par un conseiller du Président de la République de l'abrogation de ce décret dès l'installation du nouveau gouvernement. Les personnels ont obtenu satisfaction.

La FNEC FP-FO demandera au nouveau ministre de revenir sur les conditions de la rentrée 2012 : en particulier le rétablissement des 14 000 postes supprimés dans la loi de finances 2012 et d'apporter l'assurance du respect des garanties statutaires des personnels.

La FNEC FP-FO exprimera aux ministres sa disponibilité pour des négociations normales et respectueuses qu'elle engagera sur la base de ses mandats.

La FNEC FP-FO s'adressera au ministre en charge de la fonction publique, avec sa fédération de fonctionnaires la FGF-FO, sur le dossier majeur de la revalorisation indiciaire en défendant une revendication de rattrapage de la valeur du point d'indice, ainsi que sur le dossier du « jour de carence » imposé aux fonctionnaires et agents publics depuis le 1er janvier 2012.

Attachée à un syndicalisme indépendant en toutes circonstances, la FNEC FP-FO appelle au renforcement de ses syndicats pour aider les personnels à faire valoir leurs revendications.